

DIPLÔME D'ÉTAT

Infirmier(e) pratique avancée en alternance



NIVEAU 7 (BAC+5)

RNCP 38988

ENREGISTREMENT : 01/07/2024

ECHEANCE : 30/06/2029

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38988/>

Présentation du métier

L'infirmier en pratique avancée (IPA) dispose de compétences élargies par rapport à celles de l'infirmier diplômé d'Etat. Il participe à la prise en charge globale des patients. La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par le médecin.

L'IPA apporte son expertise et participe en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux. L'IPA intervient dans le respect du parcours de soins du patient coordonné par un médecin traitant.

Durée de formation

La durée de formation est de **24 mois, soit 2032 heures** (volume annuel de formation variable selon les lieux de formation).

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 24 mois
- **Rythme de l'alternance** : défini par l'UFA

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Être titulaire du diplôme d'État d'infirmier**
- **Justifier au minimum de 3 années d'expérience**
- **Avoir ses vaccins à jour**

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

Lieu de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) : Marseille

FACULTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES – UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées
2. Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé
3. Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
4. Organiser les parcours de soin et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés
5. Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique
6. Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques

Blocs de compétences

Pas de structuration en bloc de compétences à ce jour au regard des textes en vigueur.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques, de stages cliniques et enseignements théoriques. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.

Validation

Le Diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée (IPA) s'obtient après validation de l'ensemble des enseignements et des évaluations. La réussite au parcours permet une double diplomation : le diplôme d'État IPA et le Master Santé, reconnu au niveau bac+5.

Débouchés

L'infirmier(e) en pratique avancée exerce son activité en ambulatoire au sein d'une équipe de soins primaires ou d'un centre médical des armées ainsi qu'en assistance d'un médecin spécialiste ou encore en établissement de santé et médico-social au sein d'une équipe coordonnée par un médecin

Suite de parcours

Au cours de sa carrière l'IPA peut évoluer vers des fonctions de coordination clinique, d'expertise, de pilotage de parcours ou de formation au sein d'équipes pluridisciplinaires.

Référente formation

Mme BAHAT
06.60.25.81.53
f.bahat@cerfah.fr

Référente handicap

Mme DAUMAS
06.50.87.15.47
l.daumas@cerfah.fr